

2006 au Département des Institutions et des Relations Extérieures

2006 au Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

La mise en œuvre de la Constitution s'est poursuivie en 2006 avec notamment l'adoption par le Conseil d'Etat du projet de lois sur les Eglises, de celui de réunion du Tribunal cantonal et du tribunal administratif, avec l'adaptation du dispositif préfectoral au nouveau découpage territorial.

Le DIRE prépare l'avenir dans différents domaines en mettant notamment sur pied la coordination des importantes réformes judiciaires (programme CODEX 2010), en assurant le suivi de la RPT, en menant à bien le nouveau Plan directeur cantonal. Il anticipe en décidant avec le DINF dès juin 2006 que le service de l'aménagement du Territoire sera fusionné en juillet 2007 avec celui des aménagements fonciers. L'Etat civil s'est réorganisé et modernisé.

En ce qui concerne les communes, 2006 a vu l'application concrète du nouveau dispositif de péréquation intercommunale, les instances de recours validant l'application de la nouvelle loi. Enfin, la situation de l'asile a sensiblement progressé, avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aide aux requérants (LARA) et les négociations menées avec les autorités fédérales au sujet des requérants qui avaient été présentés sous l'angle de la circulaire dite « Metzler ».

Eglises : un projet mené à bien

Le Conseil d'Etat a adopté en juin un [projet de lois sur les Eglises et les communautés religieuses](#). Elaboré pendant trois ans par le Département, en partenariat avec les institutions religieuses reconnues par la Constitution, ce projet a été adopté par le Grand Conseil en janvier 2007. Il prévoit notamment la possibilité à de nouvelles communautés religieuses d'être reconnues par l'Etat.

Justice

Le Conseil d'Etat a adopté le projet, conformément à la nouvelle Constitution, de [réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif](#). De même, le Gouvernement a transmis au Grand Conseil un projet de loi consacré au droit pénal des mineurs visant à adapter la législation vaudoise aux réformes pénales fédérales. Afin de coordonner la mise en œuvre d'importantes réformes judiciaires dans le canton, le Conseil d'Etat a mis en place le [programme « CODEX 2010 »](#). Celui-ci rassemble les changements découlant de réformes fédérales (loi sur le Tribunal fédéral, nouveau Code fédéral de procédure pénale, Code fédéral de procédure

civile, révision du droit de la tutelle) et des réformes cantonales. Le chef du DIRE assure la conduite politique des travaux auxquels sont associés notamment des représentants du DSE et de l'ordre judiciaire.

Préfectures

A l'issue d'une consultation, la [loi sur les préfets](#) a été adoptée par le Conseil d'Etat afin notamment d'adapter le dispositif préfectoral au nouveau découpage territorial.

Territoire

Le projet de [Plan directeur cantonal](#) a été adopté par le Conseil d'Etat. Sa vocation est de limiter l'étalement urbain, le gaspillage des ressources et de coordonner harmonieusement l'implantation des nouveaux habitants et le développement des infrastructures de transport. Le projet d'agglomération Lausanne-Morges dont le Canton est partenaire applique les mêmes principes à une échelle plus réduite, plus proche du terrain. Il a progressé grâce à l'implication des communes partenaires dont témoigne leur engagement dans les schémas directeurs locaux. Le Service de l'aménagement du territoire (SAT) a préparé sa réorganisation : la décision de le fusionner avec le Service des aménagement fonciers (SAF) pour former au 1^{er} juillet 2007 le Service du développement territorial. L'organisation du futur service peut ainsi se préparer dans la sérénité, en associant les collaborateurs du SAT et du SAF.

Etat civil

Par soucis d'efficacité, [le nombre d'offices de l'Etat civil est passé de 15 à quatre](#). Ces derniers bénéficient maintenant de l'appui d'un nouveau bureau spécialisé à vocation administrative. Cette réorganisation territoriale s'est réalisée en parallèle avec la simplification et la modernisation des procédures : les commandes d'actes d'Etat civil et leur paiement en ligne sont depuis février 2006 possibles par internet (à partir du site cantonal www.vd.ch).

Nouvelle péréquation intercommunale

En 2006 s'est appliquée pour la première fois la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales, entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Sa vocation est de mettre en œuvre une solidarité entre communes davantage satisfaisante en fonction de leurs besoins et de leurs ressources financières. Le nouveau mécanisme prend en compte la situation financière effective des communes: ce sont les comptes de l'année considérée qui sont la base du système et non plus une projection des années précédentes. Ce gain en justice et en exactitude a suscité une certaine incertitude pour l'élaboration des budgets communaux, les comptes de l'année considérée n'étant en effet connus qu'au cours de l'année suivante. Le premier arrêté de classification des communes a fait l'objet de contestations auprès de la Cour Constitutionnelle, puis auprès du Tribunal fédéral qui ont tour à tour [validé le dispositif péréquatif](#).

Asile

La loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) qui constitue désormais la base légale cantonale régissant les relations du Canton avec la Fondation vaudoise d'accueil des requérants d'asile (FAREAS) est entrée en vigueur. En 2006, pour la première fois, a été signée une [Convention annuelle entre l'Etat et la FAREAS](#), qui fixe les prestations que l'Etat demande à la fondation et les ressources qu'il met à sa disposition.

Le dossier des requérants d'asile déboutés dont la situation dans notre pays n'avait pas été régularisée dans le cadre de la circulaire dite 'Metzler' a sensiblement évolué en 2006. En janvier, le Grand Conseil, contre l'avis du Conseil d'Etat, a voté l'entrée en matière sur le projet de décret dit « Melly ». Répondant au souhait exprimé par de nombreux parlementaires, le Conseil d'Etat a engagé des négociations sur la situation de ces requérants avec le Département fédéral de justice et police (DFJP). A l'issue de ces discussions, le DFJP a accepté d'examiner une nouvelle fois les dossiers de ces personnes. A la fin de l'année, de nombreux cas ont finalement pu être réglés de manière favorable. Au regard de ces résultats, le Conseil d'Etat recommande de ne pas adopter le décret.

RPT

A travers sa Cellule d'appui à la mise en oeuvre de la Constitution, le DIRE a fourni un important travail de préparation, de suivi et d'analyse des conséquences pour le canton de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT) qui doit entrer en vigueur en 2008. Le Conseil d'Etat peut ainsi rester vigilant sur la manière dont cette réforme sera mise en oeuvre.

Affaires extérieures

Sur les scènes fédérale et intercantonale, [le canton de Vaud s'est ainsi positionné en pointe sur le dossier RPT](#). De manière générale, fortement présent et actif dans de nombreuses instances intercantionales, le Canton a vu son influence et sa crédibilité croître à l'échelle suisse, grâce à son redressement financier, mais aussi dans le domaine de l'asile. Le Conseil d'Etat a par ailleurs soutenu la politique fédérale européenne en défendant le « milliard de la cohésion » en faveur des nouveaux membres de l'Union européenne.

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Secrétariat général (SG-DIRE)

Groupe de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Suivre, organiser et mettre en œuvre la réforme de la FAREAS.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Lien entre le CD et la FAREAS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services du DIRE
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIN pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, Services et offices du DIRE
- Cadres et collaborateurs du DIRE, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

302.3 Informatique

Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier
- Maintenance et développement applicative pour les logiciels métier
- Détermination sur dossiers à caractère informatique
- Gestion du budget informatique pour le DIRE
- Formation « Antilope et Safari » pour l'ensemble de l'administration et les députés (formation référencée dans brochure CEP) + autres applications du DIRE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département
- Utilisateurs de l'informatique de l'ensemble des départements pour Antilope
- Utilisateurs informatiques « députés »
- Communes pour applications du SPOP (SPOPCOM) et Votelec
- Confédération
- DPSI, CCV, CCT, OSIC
- Sociétés de services informatiques

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Secrétariat général (SG-DIRE)

Groupe de prestations

302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (CHANC - SG - SJIC - OAE - SAT - TA - SGC); bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DIRE; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

302.8 Délégué à l'enfance

- Jouer le rôle d'observateur indépendant par rapport aux différents services impliqués directement dans la prise en charge de situations de mauvais traitements.
- Rassembler, dans une perspective pluridisciplinaire du domaine, des propositions à l'intention du Conseil d'Etat visant à l'amélioration du système.
- Mettre en œuvre une politique sociale, médicale et juridique cohérente dans le domaine de la prévention des mauvais traitements envers les enfants.
- Participer à diverses commissions.

Descriptif

- Coordonner l'action de prévention sur l'ensemble de secteurs professionnels (médical, social et judiciaire).
- Établir les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux professionnels du domaine.
- Participer à diverses commissions spécialisées du domaine.
- Élaborer divers documents propres au domaine.
- Contact avec les usagers.
- Établir et développer des relations étroites avec d'autres instances départementales, intercantionales ou internationales, de manière à favoriser une communication et une coordination optimales des actions liées à la maltraitance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chefs(fes) de service et d'office, d'adjoints(es) d'autres départements : ceux (celles) qui favorisent la mission du Délégué en lui donnant les moyens nécessaires d'accomplir ses objectifs.
- Membres de la Commission cantonale consultative de protection des mineurs.
- Toute commission se rapportant au domaine.
- Toute organisation étatique ou privée relevant du domaine et dont l'importance est reconnue.
- Grand public.

302.9 SG Asile : Coordination et FAREAS

Définir, actualiser et contrôler les conditions de mise en œuvre des directives fédérales et cantonales concernant la prise en charge des requérants d'asile, dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement, de l'assistance sociale, du réseau sanitaire et des assurances sociales, des programmes de formation et d'occupation, de l'encadrement et de la gestion.

Descriptif

- Etudes, rapports et propositions
- Préavis, réponses aux consultations, aux modifications législatives et directives asile
- Elaboration conventions, normes, procédures, instructions administratives
- Conduite ou participation aux groupes de travail
- Suivi, veille, monitoring et coordination entre les prestataires du domaine
- Facturation, encaissements, paiements, suivi des subventions et des mesures de correction
- Planification financière, estimation des besoins et suivi statistique et budgétaire
- Contrôle et consolidation des informations reçues des prestataires
- Vérification des décomptes ODR, assurance-maladie et scolarisation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- GC
- Comm. GC : COGES, COFIN ; CE ; CD ; SG ; Députation vaudoise aux chambres, cantons, ODR & IMES (=>Office fédéral des migrations)
- CDAS
- Coordinateurs cantonaux et latins
- ACV : SPOP, SPJ, SESAF, SPAS, OTG, SASH, SSP, SIL, SBMA, Polcant, SPEN, DGEO, CCAVS/AI, CCF, ASF, GICA : Groupe coordination inter-services)
- FAREAS
- PMU
- Communes
- Caisses-maladie, CD, COASI, FAREAS

Etat-major

Sur le plan organisationnel, l'état-major du DIRE a retrouvé son effectif complet avec l'arrivée au Secrétariat général de M. Olivier Durnat. Cela a permis de redéployer des activités, notamment en matière intercantonale (voir ci-dessous). Par ailleurs, le secteur du support administratif a achevé sa mutation suite à la réaffectation de certaines ressources, ce qui a notamment permis d'accroître la qualité des prestations délivrées.

Le Secrétariat général a été particulièrement sollicité par la démarche DEFI dont il a assuré le pilotage à l'échelle départementale (coordination, appui, orientation).

Sur le plan thématique, le dossier le plus important géré au niveau du Secrétariat général a été celui de la migration (voir ci-dessous Projets particuliers). Parmi d'autres domaines dans lesquels le Secrétariat général fut actif, il convient également de mentionner l'appui "stratégique et politique" dont le SAT a pu bénéficier par rapport aux réflexions sur les constructions hors-zone à bâtir et l'agriculture en général.

A l'instar de l'ensemble des Départements, le DIRE a établi un "Plan de continuité en cas de pandémie grippale". Son pilotage a été assuré par le SG-DIRE. Chaque service, ainsi que les instances administratives rattachées ou en relation avec le DIRE (FAREAS, Ministère public, Cultes) ont établi un tel document.

Dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP), le secrétariat général fut en appui du Chef du département sur les dossiers relatifs à l'adoption du nouveau contrat entre la CCDJP et le Centre de formation pour le personnel pénitentiaire de Fribourg, à l'adoption d'un nouveau contrat général entre la CCDJP et l'Université de Fribourg concernant les prestations de l'Institut du fédéralisme dans le domaine du droit cantonal et intercantonal et à l'examen de la mise en œuvre de la nouvelle procédure pénale, conséquemment à la mise en œuvre du nouveau code pénal au 1.1.2007. Dans le cadre de la Conférence latine des directeurs de justice et police, le secrétariat général a traité les dossiers relatifs à l'adoption du Concordat latin sur la détention pénale des adultes lequel a élargi le champ d'application de l'ancien texte en l'adaptant au nouveau droit pénal (nCP) entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Ce concordat entrera en vigueur en 2007 ainsi qu'à l'adoption du Concordat du 24 mars 2005 sur la détention pénale des mineurs lequel entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Dans le domaine de la communication, le Secrétariat général a pris en charge, à

l'aide du logiciel Typo 3, la création des nouvelles pages d'accueil du site web du Département et leur actualisation par la mise en ligne régulière des communiqués de presse. En lien avec les services, le SG a assuré la communication sur l'activité du Département, en particulier sur les dossiers importants comme le projet de nouvelles lois sur les Eglises et les communautés religieuses, l'adaptation du dispositif préfectoral au nouveau découpage des districts, les péréquations intercommunales et les échecs successifs de ses opposants devant les différentes instances, les questions d'aménagement du territoire (plan directeur et agglomérations). Le suivi du dossier asile s'est poursuivi, avec notamment les négociations avec le Département fédéral de Justice et police. Les enjeux de la réforme de l'Etat civil ont été présentés et expliqués, avant de délivrer des informations pratiques au public au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Pour sa part, l'URH a été associée à la fusion SAT-SAF, aux travaux de réorganisation des préfectures, d'autonomisation des cultes, de renforcement du secteur recouvrements, de suivi de la mise en oeuvre de la réforme territoriale des office de l'état civil (passage de 15 offices à 4+1 à vocation administrative), de synergies administratives Chancellerie/Secrétariat général.

Pour ce qui concerne les mesures d'économie, l'URH a accompagné la démarche dite des 300 postes, permettant au DIRE d'atteindre sa cible de réduction d'effectifs. Elle a géré par ailleurs, au sein du DIRE et en collaboration avec le SPEV, le volet personnel lié aux mesures DEFI. Notons encore la participation de l'URH à de nombreux engagements, dont en particulier le nouveau Préfet de Vevey/Pays d'Enhaut. Plusieurs conflits ont nécessité par ailleurs une implication souvent forte des collaborateurs de l'unité RH.

Quant à l'UFIN-DIRE, outre les points forts habituels comme le budget ou les comptes, il convient de mentionner la mise en place des opération nécessaires liées à l'arrivée du groupe Impact à la Chancellerie (transfert DEC), à la fusion de la cellule Web avec le BIC, le départ de l'UID à la DSI, à l'épuration des créances douteuses au secteur recouvrement du SJL, à la réorganisation de la FAREAS en matière de facturation à la Coasi, à l'arrivée du secteur des légalisations à la préfecture de Lausanne et à la création du Tribunal neutre.

Le Secrétariat général a participé au lancement du Projet de territoire suisse initié par l'Office fédéral du développement territorial, la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence tripartite sur les agglomérations, ceci au titre de membre du groupe technique. Conçue sur la base forums régionaux dans toute la Suisse, cette démarche doit conduire à jeter les bases d'une politique coordonnée du développement territorial et à définir des stratégies pour le développement territorial futur du pays.

Le Secrétariat général a co-piloté avec le SG-DINF, et avec l'appui de l'UCA, la démarche ayant mené le Conseil d'Etat à décider de fusionner le Service de l'aménagement du territoire et le Service des améliorations foncières en vue de créer un Service du développement territorial qui assure dès mi-2007 de façon intégrée les tâches et mission autrefois assurée par chacun des deux services.

En matière de migrations, le 17 janvier 2006, lors du débat au Parlement sur l'entrée en matière du décret, faisant suite à la motion du Député Serge Melly et consorts, de nombreux députés ont chargé le Gouvernement de prendre contact avec le Chef du DFJP afin de traiter, une nouvelle fois, la question des requérants d'asile déboutés, dont le dossier avait été présenté sous l'angle de la circulaire du 21 décembre 2001 (dite circulaire « Metzler »). Le Secrétariat général a participé, avec le Service de la population (SPOP), à la préparation des dossiers. Plus de 90 auditions concernant 220 personnes ont été effectuées entre les mois d'avril et mai 2006. Par la suite, il a appuyé et accompagné la délégation du Conseil d'Etat dans le cadre de la négociation qu'elle a menée avec le Chef du Département fédéral de justice et police (DFJP).

Le Secrétariat général a également été impliqué dans la gestion de la situation qui a suivi les incidents du 26 juin 2006 à Bex. Il a notamment coordonné les travaux qui ont associé la FAREAS, la POLCANT et le SPOP en vue de prendre des mesures propres à rétablir le calme et la sécurité au sein de la cité bellerine.

Par ailleurs, en vue de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et des nouvelles dispositions de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi), suite à la votation fédérale du 24 septembre 2006, le Secrétariat général, dans le cadre du Groupe interservice des migrations (GIM), a été chargé de coordonner la mise en œuvre des révisions. Différents groupes de travail (touchant aux mesures de contrainte, à la question du financement cantonal en matière d'asile, à la préparation du changement d'assistance pour les requérant d'asile déboutés, à l'utilisation de l'article 14 alinéa 2 LAsi et à la reprise du financement par le canton des personnes admises à titre provisoire après 7 ans) ont été désigné. Un rapport sera remis au Conseil d'Etat dans le premier semestre de 2007. Ce document permettra au Gouvernement

vaudois de prendre des décisions majeures touchant le domaine de la migration.

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne (fonction de lobbying, action 53 du Programme de législature 2003-2007).
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg IIIA France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des internationaux (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Grand Conseil.
- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV.
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales, membres d'autres Députations cantonales, réseau administratif des cantons de CH occidentale, CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, médias. Mise sur pied, d'ici 2008, de la Conférence des Affaires fédérales (art. 118 Cst-VD).
- Autorités et administrations des cantons de CH occidentale, CdC, CGSO, Espace Mittelland, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, Groupe de coordination des affaires intercantionales, Grand Conseil.

- Autorités et administrations des cantons de GE, VS, NE, JU, FR, BE et des régions/départements français limitrophes, Seco, ODT, Conseil du Léman, Conférence TransJurassienne, CRFG, CdC, ARE, Grand Conseil.
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève, SELT, SAT.

Un rayonnement retrouvé

L'année 2006 a consacré le retour au premier plan du Canton de Vaud sur les scènes fédérales et intercantionales. Outre le redressement spectaculaire des finances cantonales, le rayonnement retrouvé du Canton par-delà ses frontières trouve également ses origines dans la politique volontariste du Conseil d'Etat en matière d'affaires extérieures et dans sa présence active dans nombre d'organismes transfrontaliers, fédéraux et intercantonaux. Par l'intermédiaire des membres du Gouvernement ou de l'Administration cantonale, le Canton de Vaud s'est profilé dans la conduite et/ou le suivi de plusieurs projets fondamentaux, que ce soit en regard des réformes en cours du fédéralisme suisse (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, Nouvelle politique régionale, Nouveaux articles constitutionnels sur la formation, projet de Maison des cantons) ou des enjeux politiques et financiers liés à des projets tels que le financement des caisses de pensions publiques, l'initiative populaire "COSA", le développement des agglomérations et de leurs moyens de transports, les réformes de la LAMal, la politique européenne, etc.).

Ces dossiers ont fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Office des affaires extérieures, que ce soit dans le cadre des actions de lobbying qui se sont poursuivies à un rythme soutenu en 2006, ou par le biais des différentes conférences transfrontalières et intercantionales auxquelles le Canton de Vaud participe (pour l'OAE, Conseil du Léman, Conférence TransJurassienne, Conférence des gouvernements cantonaux, Conférence des gouvernements de Suisse occidentale).

Pour une présentation détaillée des principales actions conduites par l'OAE durant l'année 2006, voir "Rapport 2005-2006 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud" (Rapport N°394, décembre 2006).

De nouvelles normes légales et procédures

Parmi les faits marquants de l'année 2006, il convient de souligner la codification de nouvelles normes légales et procédures en matière de développement et de suivi des affaires extérieures.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise - dont plusieurs dispositions concernent les affaires extérieures -, il est premièrement apparu indispensable d'adapter et de compléter le cadre légal régissant les principes généraux et les compétences dont disposent le Conseil d'Etat et l'administration pour développer et mettre en oeuvre la politique extérieure du Canton de Vaud. Dans ce but, le Gouvernement a soumis au Grand Conseil une révision partielle de la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat (LOCE) avec pour objectifs:

1. de définir de manière exhaustive, dans la LOCE, les partenaires de la politique extérieure vaudoise;
2. de doter le Conseil d'Etat d'une base légale lui permettant de verser les cotisations annuelles du Canton aux organismes partenaires en matière de politique extérieure, d'une part, et de financer des projets concrets de collaboration, d'autre part.
3. de concrétiser la Conférence des affaires fédérales, telle que prévue à l'art. 118 Cst-VD.
4. de préciser les compétences de l'Exécutif en matière d'adoption de traités internationaux et de conventions intercantionales de nature administrative.

Lors du traitement de cet objet en Commission parlementaire, il a été proposé de compléter la LOCE par une disposition permettant au Conseil d'Etat de financer des organismes et projets dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement. La révision de la LOCE sera traitée par le Grand Conseil durant le 1er semestre 2007.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un Exposé des motifs et projet de décret portant adhésion du Canton de Vaud à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI). En tant qu'instrument central de la RPT, l'ACI a pour objectifs principaux de renforcer la collaboration intercantonale et la lutte contre les effets de débordement dans 9 domaines de tâches: exécution des peines et des mesures / instruction publique / hautes écoles cantonales / institutions culturelles d'importance suprarégionale / gestion des déchets / épuration des eaux usées / transports en agglomération / médecine de pointe et cliniques spéciales / institutions d'intégration et de prise en

charge des personnes handicapées.

Constatant que les règles-cadre de l'ACI n'offrent pas suffisamment de garanties aux prérogatives législatives du Grand Conseil sur le plan intercantonal, le Conseil d'Etat a parallèlement soumis au Grand Conseil un projet de modification de la LGC afin de développer les droits du Parlement en matière de collaborations avec l'étranger et les autres cantons, inspiré par le modèle de la Convention des conventions.

Enfin, au vu de l'importance politique des thèmes abordés par les conférences intercantionales et, par conséquent, de la nécessité de garantir une vision partagée par l'ensemble du Gouvernement à leur propos, le Conseil d'Etat a édicté, puis mis en oeuvre une directive DRUIDE relative à la procédure de traitement et d'approbation par l'Exécutif des conventions intercantionales de rang législatif.

Documents complémentaires

Pour disposer d'informations complémentaires à propos des principales actions conduites sous l'égide de l'OAE au titre de la politique extérieure du Canton de Vaud, nous renvoyons le lecteur aux documents suivants:

1. Rapport 2005-2006 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud (Rapport N°394, décembre 2006).
2. EMPL modifiant la Loi du 11 février 1970 sur l'organisation du Conseil d'Etat (N° 332, mai 2006).
3. EMPD portant adhésion du Canton de Vaud à l'accord-cadre intercantonal pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (EMPD N°369, novembre 2006)
4. EMPL modifiant la Loi du 3 février 1998 sur le Grand Conseil (EMPL N°369, novembre 2006)

Mise en oeuvre de la Consitution

Groupe de prestations

302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en oeuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Mise en oeuvre de la Constitution

Événements marquants, évolutions significatives

Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en oeuvre de la nouvelle Constitution cantonale

Coordination et suivi des travaux

Suivi de l'avancement, appui aux départements pour la planification de leurs projets, coordination avec les autres projets législatifs, mise en évidence des conséquences diverses, gestion des risques, proposition d'adaptation des décisions antérieures. Coordination, avec le Bureau du Grand Conseil et le chancelier, du programme législatif du Conseil d'Etat et du programme des sessions.

Préparation des adaptations du calendrier législatif (format pdf)

Intégration des aléas des projets ponctuels, des délais fixés par la Constitution, des impératifs de cohérence (matérielle et chronologique) et de la capacité de réalisation (administration, Conseil d'Etat, Grand Conseil) ; documentation et préparation des adaptations de la planification.

Rendu compte

Mise à jour mensuelle du tableau de synthèse des thèmes constitutionnels et du calendrier effectif ; gestion des fiches hebdomadaires de suivi, du tableau des actions de communication et de celui des [interventions parlementaires \(format pdf\)](#) en relation avec la Constitution ; rédaction du [3ème rapport annuel \(2005\) du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'avancement des travaux de mise en oeuvre de la Constitution](#).

Coordination et suivi budgétaires et financiers

Gestion des réallocations (le coût des renforts est porté au budget des services et la Cellule Constitution les re-finance trimestriellement par imputation interne, tous les coûts de la mise en oeuvre législative étant ainsi enregistrés à l'UB 3024 dès le 1^{er} janvier 2006).

Communication

Restreinte au strict minimum (mesure DEFI). Mise à jour du site internet de l'Etat relatif à la Constitution et réponse aux demandes externes d'information à ce sujet.

Vérification de la conformité à la Constitution

Avis sur la portée de la nouvelle Constitution dans le cadre de tous les projets de lois, des consultations et de réponses à des interventions parlementaires. En collaboration avec le SJL, avis ponctuels sur l'application de dispositions constitutionnelles.

Appui à certains chantiers départementaux

Participation (notamment au sein de groupes de travail ou de comités de pilotage) à des projets dans lesquels la compréhension de la Constitution et la cohérence avec d'autres lois ou projets de lois sont particulièrement importantes (organisation judiciaire, communes, préfets, Conseil d'Etat, droits politiques, découpage territorial).

Rédaction

Outre le rapport annuel du Conseil d'Etat, contribution à la rédaction de projets législatifs et de réponses à des interventions parlementaires.

Avancement des travaux législatifs de mise en œuvre de la nouvelle Constitution

En 2006, le Grand Conseil a adopté 9 lois, décrets ou ensembles de textes législatifs, portant à 40 le nombre d'objets votés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, sur un nombre total escompté d'une bonne cinquantaine d'objets à mettre en œuvre dans le délai de 5 ans dès ladite entrée en vigueur - soit jusqu'au 14 avril 2008 - selon l'art. 177 Cst-VD. En outre, 7 projets législatifs adoptés par le Conseil d'Etat sont en cours d'examen au Grand Conseil à fin 2006.

Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT réforme de la péréquation

Le Conseil d'Etat, dès l'été 2005, a confié au délégué à la nouvelle Constitution la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. En 2006, cette nouvelle mission a occupé la plus grande partie du temps du délégué.

Le dispositif organisationnel mis en place est le suivant :

- La responsabilité de la conduite de la démarche générale est attribuée au chef du DIRE et à une délégation du Conseil d'Etat à la RPT, formée du chef du DIRE, président, et des chefs du DFIN, du DFJ et du DSAS.
- Une Cellule d'appui pour la mise en œuvre de la RPT (« Cellule RPT »), réunit, autour de la Cellule Constitution, un représentant de chacune des entités transversales impliquées dans la RPT que sont le SAGEFI, l'OAE, le SJL, le SECRI et la Chancellerie ; elle anime et coordonne la réforme sur le

plan opérationnel.

- Une équipe de projet, composée de la Cellule RPT et de représentants de chacun des 5 départements concernés par des mesures spécifiques (DSE, DFJ, DSAS, DEC et DINF), veille à l'échange d'informations entre la structure centrale et les départements, la coordination entre les chantiers départementaux et la cohérence de la mise en oeuvre.
- Le Collège des secrétaires généraux, élargi aux chefs du SAGEFI, de l'OAE, du SJL et du SECRI, joue, sous la dénomination de Comité de pilotage de la mise en oeuvre de la RPT, le rôle habituellement dévolu à un comité de pilotage : relais d'information, coordination, préavis ou propositions à l'intention du chef du DIRE et de la délégation à la RPT pour tout ce qui touche à la conduite et à la maîtrise générale de la démarche.
- Les chantiers départementaux se font sous la responsabilité des départements concernés, qui ont mis et mettent en place, de cas en cas, les structures de travail qu'ils jugent opportunes. Cela vaut aussi bien pour le traitement des thèmes spécifiques que pour celui des problématiques générales des finances, de la politique extérieure du canton et des relations avec les communes, avec leurs composantes politiques, qui relèvent eux aussi des services et départements qu'elles concernent, et non de la structure de projet.

En 2006, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en oeuvre de la RPT ont été les suivantes :

1.

Gestion et tenue à jour avec les départements des instruments suivants :

- fiches documentant l'historique et tous les aspects des thèmes de mise en oeuvre de la RPT, signalant les principales questions, regroupant les sujets en thèmes, proposant l'attribution de la responsabilité de leur traitement, identifiant les inter – ou corrélations entre les thèmes
- tableau de synthèse, extrait des fiches, répertoriant tous les thèmes de mise en oeuvre (39 thèmes spécifiques, 9 thèmes de collaboration intercantonale et 6 thèmes transversaux)
- tableau des actions de communication, faites ou à venir
- tableau des interventions parlementaires vaudoises en relation avec la RPT
- fiche de suivi par laquelle les départements annoncent au délégué, chaque semaine, les faits nouveaux ou prévus
- fiche d'information hebdomadaire (RPT Info-hebdo) par laquelle le délégué RPT informe les membres de l'équipe de projet, le chancelier et les secrétaires généraux des développements du dossier.

2.

Réunions hebdomadaires de la Cellule RPT et mensuelles de l'Equipe de

projet.

3. Préparation et animation de quatre réunions de la délégation du Conseil d'Etat.
4. Avec les départements, mise à jour périodique des fiches thématiques, en fonction des travaux parlementaires sur le 2ème Message du Conseil fédéral (concrétisation législative de la RPT ; lois adoptées le 6 octobre 2006) et de l'avancement des analyses et des préparatifs des départements.
5. Appui à certains services et chefs de département dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT (ex. : routes nationales).
6. Analyse en continu des principaux enjeux et les principales difficultés présentés par chaque thème : législatifs, financiers, politiques, pour les communes, sur l'organisation, pour les ressources humaines ; avec les départements, mise en évidence, documentation et soumission au Conseil d'Etat des principaux choix politiques pour les tâches désenchevêtrées.
7. Avec l'ensemble de la Cellule RPT, documentation et analyse fouillées de l'institution de la convention-programme.
8. Rédaction, avec l'OAE, du [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la RPT](#) et les travaux préparatoires dans le canton de Vaud et EMPD portant adhésion à l'accord-cadre intercantonal et EMPL modifiant la LGC et la LOCE et rapport sur le postulat Pierre Zwahlen et consorts pour la participation du Grand Conseil aux accords entre cantons au-delà de la Suisse occidentale seule (369).

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Mise en oeuvre de la Constitution

Sources d'informations complémentaires

[Site de la Constitution](#)

[Dossier RPT](#)

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Chancellerie d'État

Groupes de prestations

301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du conseil d'état et services.

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production pour le compte du conseil d'état et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

301.4 Management et organisation

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

Descriptif

- Réalisation d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et de mandats d'appui (projets de réorganisation)
- Appui et encadrement des mandats de consultants externes
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Administration et gouvernement.

Chancellerie d'État

Groupes de prestations
301.5 Archives cantonales

301.5 Archives cantonales

Archives cantonales.

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact en vue de simplifier et d'accélérer le processus
- La coordination se traduit également par la participation aux travaux de commissions et de groupes de travail, où le Délégué représente les services environnementaux et les informe des décisions ou événements : CIPEL, CREPE (conférence romande des responsables des services environnementaux), CCE (conférence suisse des responsables environnementaux)
- Info Environnement
- Commission Environnement /Aménagement du Conseil du Léman, etc...
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Activités générales de la chancellerie d'Etat

- Dans son activité d' **appui au Conseil d'Etat**, le service a organisé 44 séances du gouvernement, lequel a rendu 1504 décisions. Il a collaboré directement à la préparation des décisions relatives à la démarche DEFI 07 et au [bilan du programme de législature 2003-2007](#). Il a assisté la présidence pour la planification stratégique du collège, pour le processus des décisions du projet de budget 2007 et de l'actualisation de la planification financière ainsi que pour l'organisation de séances de réflexions du collège.
- Organisation avec le SAGEFI du séminaire pour le Conseil d'Etat et les chefs de service sur "L'évolution des outils de conduite à l'Etat de Vaud, bilan et perspectives"
- Suivis du [Concept de communication 2005](#) et du rapport de la CoGes sur la relation Etat-citoyen: élaboration des projets de directives concernant l'accueil et la communication écrite de l'administration, déploiement du logo officiel, conception du nouveau site Internet de l'Etat et accompagnement à la migration sur Typo 3

Domaine de l'information

- (Suivi du Concept de communication 2005 : cf supra)
- Réalisations de publications imprimées ou électronique, exemples : dépliants/ flyers sur le vote des étrangers et les assises de l'immigration, sur le RI ; brochures d'introduction pour les apprentis à l'Etat, sur le plan directeur cantonal ; rapport annuel du CE ; gestion de La Gazette ; FAO: alimentation éditoriale de la première page et production du N° spécial "Bilan et perspectives"; publication périodique (électronique) "Etat-communes"

Droits politiques

- participation à l'élaboration de la [législation sur le découpage territorial](#), arrondissements électoraux
- contribution à l'information des électeurs étrangers, appelés pour la première fois à prendre part au renouvellement des autorités communales
- début de la préparation des élections cantonales générales de mars 2007

Archives cantonales

Conseil aux détenteurs d'archives

Administration cantonale : les directives DRUIDE pour la gestion des archives ont été approuvées par le Conseil d'Etat. Elles ont été complétées par un « Recueil des règles de conservation des documents de gestion » L'effort en matière de formation des personnes en charge des archives a été poursuivi en particulier à l'intention des préposés à la gestion des archives ».

De nombreuses visites ont eu lieu dans les services/offices. Justices de paix: opération de remise en ordre des archives .

Communes : le cours d'une demi-journée sur la gestion des archives, destiné aux secrétaires municipaux, a été donné à plusieurs reprises. Un « Plan de classement de l'administration communale » a été achevé.

Accueil des archives

L'EMPD pour la densification des locaux de stockage des ACV, a été adopté par le Grand Conseil. La collection des fonds d'entreprises s'est enrichie d'un gros supplément du fonds de La Suisse Assurances, d'un fonds relatif aux Ateliers mécaniques de Vevey, d'un fonds de documentation sur les entreprises vaudoises et d'un fonds du Groupement des dirigeants et cadres d'entreprises.

Classement d'archives et création d'instruments de recherche

En plus des inventaires nouveaux, des inventaires remaniés ou complétés, l'énorme arriéré en matière d'inventorisation continue à diminuer.

Consultation et utilisation des archives

Erosion persistante du nombre de consultations , mais en même temps, on constate une très forte augmentation des réponses fournies par écrit.

Le nombre des documents consultés reste élevée. Celui des visites du site Internet des ACV a encore augmenté.

Collaborations professionnelles

Elles ont nombreuses, aux niveaux cantonal, national (Association des archivistes suisses ; Commission cantonale des fonds culturels, archivistiques, iconographiques et audiovisuels du canton de Neuchâtel ; Master of Advanced Studies in Archival and Information Sciences de l'Université de Berne, en collaboration avec l'UNIL ; etc.) et international (projet de numérisation des archives savoyardes médiévales de Turin ; Archives transfrontalières ; etc.).

Le document complet « Archives cantonales vaudoises : activités 2006 », fournit des informations beaucoup plus détaillées sur l'exercice 2006 de l'institution.

Unité de conseil & d'appui à l'organisation (UCA)

L'UCA, avec un effectif réduit du fait d'une mesure DEFI et de mutations, a néanmoins pu accomplir sa mission en exécutant une série de mandats dans de multiples domaines de l'activité étatique (territoire, formation, culture, emploi, environnement, police). En outre, l'UCA a pris part à la conduite de la démarche DEFI pour le budget 2007 (conception de la démarche, animation de l'équipe de projet et des séances du Comité de pilotage, définition et gestion de la base DEFI, préparation des dossiers de décisions pour le CE et facilitation du processus de décision du CE, production de l'[EMPL /D](#), coordination des actions de communication, préparation et lancement du suivi des mesures de la démarche pour le budget 2007).

La chancellerie d'Etat est impliquée directement dans trois processus législatifs (en lien avec la mise en oeuvre de la constitution vaudoise) :

- la révision de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat ([LOCE](#)), en examen devant le parlement
- la révision totale de la loi sur le Grand Conseil, en examen devant le parlement ([LGC](#))
- la nouvelle loi sur la médiation administrative, [projet en consultation](#) lors du 2ème semestre 2006

Bureau de médiation administrative

Groupe de prestations

301.3 Médiation administrative et judiciaire

301.3 Médiation administrative et judiciaire

Résolution des conflits et malentendus entre l'état et la population via une fonction de médiation ("ombudsman").

Descriptif

Gestion du bureau cantonal chargé de traiter les requêtes en médiation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités administratives et judiciaires
- Population

La médiation administrative en chiffres : Statistiques 2006

Le tableau statistique ne rend pas pleinement compte de l'activité quantitative et qualitative de la médiation administrative. En effet, si certaines demandes ne nécessitent qu'une écoute attentive, une orientation et des conseils, la majorité font l'objet de l'ouverture d'un dossier. Le traitement de ces dossiers peut prendre quelques jours, semaines ou mois. La rubrique *Pendants* rend compte des dossiers qui ont été ouverts pendant une année civile et ne sont pas aboutis lorsque commence la suivante. Le terme *Hors champ d'action* désigne les demandes ne concernant pas l'activité de l'administration cantonale. Ces demandes font l'objet d'une orientation vers la bonne instance, publique ou privée (associations, administrations communales, avocats, etc.).

Si l'on considère les statistiques à dater de 1999 (première année complète d'activité) la médiation administrative reçoit en moyenne 231 demandes par année (230 en 2006). Le nombre de dossiers " en activité " est plus élevé que le nombre des demandes annuelles puisque certains dossiers datant de l'année précédente restent ouverts. Ce sont ainsi une moyenne de 267 demandes qui sont traités chaque année (238 en 2006).

Année 2006 Statistiques au 31.12.06

Types de demandes	Entrés avant 2006	Entrés en 2006	Traités en 2006
Demandes d'info et orientation			
Hors champ d'action	-	35	35
<i>In</i> champ d'action	-	30	30
Total info et orientation	-	65	65
Dossiers (dans le champ d'action)			
Pendants	12	21	33
Aboutis	26	114	140
Totaux Dossiers	38	135	173
Récapitulatif des demandes			
Hors champ d'action	-	35	35
Dans le champ d'action			
Demandes d'info	-	30	30

Dossiers	38	135	173
Total In champ d'action	38	165	203
Totaux des demandes au 31.12.06	38	200	238
Remontées administratives	29	145	175

La " remontée administrative " désigne les situations dans lesquelles il est nécessaire de s'adresser aux secteurs concernés de l'administration pour traiter la demande de l'usagère, de l'utilisateur. Une remontée administrative peut impliquer un ou plusieurs échanges oraux ou écrits entre la médiation administrative et l'administration. Seules les demandes entrant dans le champ d'action font l'objet d'une remontée administrative.

En 2005, 48,9% de ces demandes avaient fait l'objet d'une remontée administrative. C'est dire qu'en 2005, plus de la moitié des demandes ont abouti par l'écoute puis des explications et réponses appropriées. En 2006, 73,5% des demandes ont nécessité une remontée administrative. L'activité de bons offices (" négociation de la navette ") de la médiation administrative a donc été nettement plus intense en 2006 qu'en 2005.

Bureau de médiation administrative

Projets particuliers

Le Bureau cantonal de médiation administrative a ouvert ses portes en octobre 1998, commençant alors la mise en œuvre du premier volet du projet *Médiation administrative du Canton de Vaud* : " mener une phase expérimentale de bons offices sur le terrain. "

Le second volet de ce projet – à savoir " proposer un cadre institutionnel pour une fonction de médiation administrative auprès du Canton de Vaud " – s'est concrétisé en 2006.

Le projet *Médiation administrative du Canton de Vaud* a été piloté par la Chancellerie d'Etat.

Révision de l'arrêté : extension du champ d'application

Le [Conseil d'Etat](#) du Canton de Vaud adopte l'[Arrêté du 16 août 2006 concernant le bureau cantonal de médiation administrative](#). Ce nouvel arrêté élargit le champ d'action de la médiation administrative qui est désormais compétente pour traiter non seulement les demandes concernant les services et établissements de l'administration cantonale – ceci comme auparavant – mais encore celles ayant trait à l'activité des institutions et entreprises cantonales ainsi que des personnes et organisations auxquelles l'Etat a délégué une tâche de droit public.

Mise en consultation de l'avant-projet de loi

Le [Conseil d'Etat](#) autorise la mise en consultation de l'[Avant-projet de loi sur la médiation administrative](#), qui doit consacrer dans la loi l'existence d'une médiatrice ou d'un médiateur cantonal élu par le [Grand Conseil](#). Par ailleurs, dans la suite du Rapport de la [Commission de gestion sur les Relations entre l'Etat et les citoyens](#), le Conseil d'Etat précise quelles actions, en cours ou à venir, doivent amener de [nouvelles améliorations et simplifications pour la population vaudoise](#).

C'est le [Département des institutions et relations extérieures](#) qui a mis en consultation l'avant-projet de loi sur la médiation administrative. Les dispositions légales de cet avant-projet sont largement fondées sur les règles qui régissent depuis 1998 l'activité de la médiation. Ce texte procurera les bases légales nécessaires dans la durée et consacra un véritable statut de la médiatrice ou du médiateur qui se traduira par la reconnaissance de son indépendance et par son élection par le Grand Conseil, comme le prévoient les autres législations cantonales aujourd'hui en vigueur. La consultation était ouverte jusqu'au 15 décembre 2006. Le

passage du projet définitif au Grand Conseil devrait intervenir lors du second semestre 2007, suivi de l'élection de la médiatrice ou du médiateur.

Site internet

Le Bureau cantonal de médiation sur Internet : <http://www.mediation-vaud.ch>

Médiation administrative : <http://administrative.mediation-vaud.ch/index.php>

En matière d'administration judiciaire : <http://justice.mediation-vaud.ch/>

Médiation santé : <http://sante.mediation-vaud.ch/>

Documents (PDF)

[Médiation et médiation administrative](#)

[Communiqué de presse du 24 août 2006](#)

[Médiation administrative : organisation et fonctionnement](#)

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

Le Groupe Impact ayant été autonomisé, le BEFH n'assure plus de prestation spécifique en matière de lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel à l'ACV.

Groupe Impact

Événements marquants, évolutions significatives

Le groupe Impact a établi des contrats de prestations avec trois organismes parapublics.

Statistiques

Le nombre de nouveaux cas et d'entretiens est stable, tout comme le nombre d'investigations. En revanche, le nombre de médiations a augmenté tout comme le nombre de présentations dans les services.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'entretiens	339	350	261	278	359	304	295
Nouveaux cas	92	70	54	80	81	83	92
Médiations	8	16	7	19	25	23	32
Investigations	10	5	6	8	3	9	7

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et des collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de prévenir et de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Groupe Impact

Sources d'informations complémentaires

www.impact.vd.ch

**Service des communes et des relations institutionnelles
(SECRI)**

Événements marquants, évolutions significatives

La mise en oeuvre de la nouvelle Constitution a continué à être le leitmotiv de l'activité déployée dans le cadre du SeCRI. Selon les secteurs, les projets connaissent un état d'avancement différencié.

Communes

Au plan des communes, l'on peut parler de mise en application des différentes nouveautés votées par le Grand Conseil. Ainsi, au 1er janvier 2006, la nouvelle loi sur les péréquations est entrée en vigueur. Compte tenu de ses impacts financiers, ainsi que de l'augmentation intrinsèque de la facture sociale, le service a dû déployer un gros effort d'explications auprès des communes qui s'est concrétisé par des centaines de téléphones et de courriers. On peut même parler ici d'une forme de contestation de la part de certaines communes, puisque - suite à l'adoption de l'arrêté d'application du Conseil d'Etat - des réclamations ont été déposées à la Cour constitutionnelle. Après leur rejet, trois recours ont été déposés au Tribunal fédéral qui ont tous été rejetés par arrêt du 7 novembre 2006. Sur cette base, on peut considérer que le nouveau système péréquatif est validé au plan constitutionnel tant au niveau vaudois que fédéral. A noter que la préparation de l'année 2007, avec envoi des prévisions d'acomptes aux communes en octobre 2006, n'a plus donné lieu aux mêmes difficultés.

Toujours en matière communale, il faut rappeler que 2006 aura été l'année du renouvellement des autorités et du début d'une nouvelle législature. A ce propos le SeCRI s'est engagé à côté du secteur des droits politiques de la Chancellerie et des préfets pour assurer un renouvellement des autorités communales dans les meilleures conditions. A cet égard, il faut relever que le canton n'a pas eu à déplorer de réelles difficultés à voir les communes reconstituer leur exécutif et législatif sur le plan des effectifs.

Le début de la législature communale, fixée au 1er juillet 2006, aura également été l'occasion pour le SeCRI d'introduire une nouveauté en matière de finances communales : le plafond d'endettement, ce qui a nécessité de gros efforts d'information, notamment par le biais de séances organisées par districts. De manière plus générale, le SeCRI a déployé un effort de formation à l'égard des responsables communaux par le biais d'assemblées d'élus et de cadres, par exemple à l'IDHEAP.

Préfets et préfectures

Pour ce qui concerne les préfets et les préfectures, 2006 aura été l'occasion pour le Conseil d'Etat d'adopter un projet de loi et de le voir traité en commission par le Grand Conseil. Celui-ci sera appelé à se prononcer à son sujet au début de l'année 2007. Il s'agit d'une loi cadre destinée à adapter l'organisation des préfets et des préfectures à un nouveau découpage territorial. En vue de sa mise en oeuvre, le Conseil d'Etat a décidé de fixer l'effectif futur du Corps préfectoral à 17 au 1er janvier 2008, date à laquelle le nouveau découpage entrera en vigueur pour les préfectures. Dans cette perspective, après les démissions des préfets de Moudon et de Vevey, le Conseil d'Etat a anticipé les changements à venir en mettant en place une organisation provisoire (un préfet pour Vevey-Pays-d'Enhaut avec assistance de la préfète d'Oron - une préfète pour Moudon-La Vallée). Dans ce contexte, le service a eu à déplorer le décès accidentel de M. Conrad Favre, préfet de Rolle. Toujours de façon provisoire cette préfecture a été prise en charge par le préfet de Nyon, avec l'assistance de la préfète d'Aubonne.

Eglises et communautés religieuses

Concernant le secteur des Eglises et communautés religieuses, la nouvelle Constitution aura signifié l'adoption par le Conseil d'Etat de 5 nouvelles lois ecclésiastiques qui ont été adoptées par le Grand Conseil le 9 janvier 2007. C'est l'aboutissement de 3 ans de travail en commun avec les Eglises protestantes et catholiques, ainsi que la Communauté israélite. Par là même l'Etat a redéfini ses relations avec le monde religieux et s'est ouvert la possibilité de reconnaître d'autres communautés religieuses avec un statut d'intérêt public.

Ordre judiciaire

En matière judiciaire, le Conseil d'Etat a adopté un EMPL visant à la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif. Celui-ci a été traité en commission au cours de l'année 2006 et sera soumis début 2007 au Grand Conseil. Au cours de l'année, la mise en place d'un programme de projets intitulé Codex 2010 a également été décidée. Il s'agit pour le canton de coordonner au mieux les réformes de droit fédéral annoncées (nouvelle organisation judiciaire en droit administratif et public découlant de la loi sur le Tribunal fédéral, nouveaux codes de procédure pénale et civile annoncés pour 2010 et nouveau droit des tutelles. Dans ce cadre le Conseil d'Etat a mis en place un projet "ressources" destiné à évaluer et à attribuer les besoins futurs de l'Ordre judiciaire.

**Service des communes et des relations institutionnelles
(SECRI)**

Projets particuliers

Le SeCRI a été créé par le Conseil d'Etat avec la volonté d'améliorer la visibilité du service chargé des relations avec les communes, mission lui étant donnée de coordonner l'information vis-à-vis de celles-ci tant à l'interne qu'à l'externe de l'Etat. Dans cette perspective plusieurs actions ont été menées en 2006 :

- Edition en 2000 exemplaires d'un tiré à part des principales lois intéressant les communes.
- Mise en ligne d'un journal électronique intitulé "canton-communes", avec une périodicité de 2 à 3 mois.
- Organisation d'un séminaire interdépartemental consacré aux flux financiers Etat-communes dans les domaines de la santé et du social.
- Organisation d'un séminaire à l'attention des préfets en matière de fusions de communes dans la perspective de voir ceux-ci s'engager à ce titre auprès des communes au cours de la législature à venir.
- Rédaction et envoi aux communes de recommandations en matière de sentences municipales, en préparation de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal suisse au 1er janvier 2007.

Pour le surplus, s'agissant de l'Eglise évangélique réformée vaudoise l'année 2006 aura été consacrée à préparer l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'établissement de droit public. Concrètement cela signifiera notamment la sortie au 1er janvier 2007 d'environ 230 pasteurs du personnel de l'Etat de Vaud. Sur un plan financier l'EERV passe ainsi à un régime de subvention.

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Sources d'informations complémentaires

Les pages du site de l'Etat de Vaud consacrées au SeCRI donnent les renseignements complémentaires nécessaires quant aux domaines d'activités suivants :

- Communes
- Préfectures
- Religions

www.vd.ch/fr/organisation/services/communes-et-relations-institutionnelles/missions-et-activites/

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service juridique et législatif (SJL)

Groupes de prestations

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur des affaires communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes.
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivi du dossier agglomérations.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Examen des règlements communaux.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes et d'ententes intercommunales.
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Appui légal aux fusions de communes.
 - Assurer et centraliser la communication Etat/communes vaudoises et entre les services de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et fédération de communes.
- Canton et services de l'Etat.

303.3 Préfectures

Les 19 préfectures du Canton de Vaud.

Descriptif

Surveiller l'activité des préfets, qui ont pour missions de :

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale : inciter, participer, au fonctionnement des organes de développement (LDER/LIM) et de promotion régionale, favoriser la création de groupements, informer.

Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes :

- Informer les voisins sur les réalisations et les projets, coordonner les activités avec les autorités voisines.

Veiller au maintien de l'ordre public :

- Surveiller de manière générale la police des moeurs et le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, cas échéant engager les forces de l'ordre.

Offrir les bons offices :

- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.

Informar le Conseil d'Etat sur les affaires du district :

- Communiquer au Conseil d'Etat les faits remarquables ou les informations demandées, produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires, contrôles réguliers de la bonne tenue des registres , et tenues de réunions.

Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:

- Vente de patentes, permis
- Contrôle des décisions des services
- Libérations militaires
- Assermentations diverses
- Installations de pasteurs
- Gestion de domaine viticole
- Commissions de zone
- Défense civile
- Plan ORCA
- Commissions d'apprentissage
- Contrôle des lotos et loteries
- etc ...

Exercer des compétences juridictionnelles :

- Statuer sur les contraventions et les demandes de conversion, exécuter des, décisions judiciaires.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme :
- Convoquer, auditionner et tenter de concilier les litiges, en matière de baux à loyers et à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Districts voisins et districts.
- Cantons voisins et cantons.
- Forces de l'ordre.
- Canton.
- Services de l'Etat.
- Administrés.
- Apprentis.
- Justices et justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

303.4 Droits politiques

Secteur des droits politiques :

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton
- Organisation des votations et élections et surveillance de leur déroulement

Descriptif

- Garantie, dans le Canton, des prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organisation des scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôle et enregistrement du dépôt de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, autorisation pour la récolte de signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- UID-DIRE.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

303.5 Eglises

- Administration en matière ecclésiastique.
- UB 30331.

Descriptif

- Adapter, établir et contrôler la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique.
- Gérer les dossiers du personnel pris en charge par l'Etat (pasteurs, diacres, prêtres et théologiens laïques).
- Proposer au CE la ratification de la nomination des prêtres dans le district d'Echallens.
- Contribuer au maintien de l'apais confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Collaborer à la mise en oeuvre des articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses..

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Paroisses et autres lieux d'Eglise.
- Population.

Service juridique et législatif (S JL)

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

SJL - un service en cours de stabilisation

Créé le 1er juillet 2005, le Service juridique et législatif a connu une phase de construction qui s'est achevée avec le déménagement du Bureau de l'assistance judiciaire et du secteur recouvrements dans de nouveaux locaux, ainsi que par la désignation d'un responsable pour ce dernier secteur. Il se trouve désormais dans une phase de stabilisation, en particulier pour ce qui concerne le secteur recouvrements.

Secteur juridique

L'activité de ce secteur s'est poursuivie en 2006 comme elle s'était achevée en 2005, soit avec un important travail dans le domaine législatif. Un grand nombre de lois, parfois très importantes (loi sur le Grand Conseil, loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, réforme des Tribunaux, loi sur l'appui au développement économique) a été soumis au secteur, en partie dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution. Par ailleurs, le secteur a été impliqué dans le démarrage du projet Codex 2010, qui vise à adapter la législation et l'organisation administrative et judiciaire vaudoise à la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral, ainsi qu'aux codes de procédure pénale et civile unifiés, dont l'entrée en vigueur est annoncée pour 2010. Le SJL a été fortement sollicité pour examiner des projets sous l'angle des articles 163, 2e alinéa de la Constitution cantonale (Cst-VD) et 7 de la nouvelle loi sur les finances (LFin). La mise en oeuvre de cette dernière loi, comme de la loi sur les subventions, ont par ailleurs donné lieu à la résolution de quelques questions juridiques.

En parallèle, le secteur juridique a poursuivi son activité dans le contentieux, en particulier celui de la fonction publique devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (environ 80 dossiers ouverts à ce jour). L'année 2006 ayant été électorale sur le plan communal, le secteur juridique a dû préparer les décisions sur recours en matière de droits politiques à l'intention du Conseil d'Etat. Dans ce cadre, on peut encore signaler l'accroissement des requêtes à la Cour constitutionnelles. Plusieurs actes adoptés par le Grand Conseil (loi sur l'aide aux requérants et autres catégories d'étrangers, modifications de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins, décret sur le secteur électrique), par le Conseil d'Etat (arrêté sur les tarifs socio-hôtelières applicables dans les EMS vaudois) ou d'autres entités (règlement de maison de la FAREAS) ont été attaqués devant la Cour constitutionnelle. Dans la plupart des cas, le SJL est intervenu dans la défense de ces textes.

Enfin, le secteur juridique a dû faire face à une augmentation du nombre de demandes d'indemnisation fondées sur la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI; 171 demandes contre env. 130 sur les deux années précédentes). En parallèle, 70 décisions ont été rendues, ce qui correspond aux chiffres des années précédentes. Il est prévu d'affecter des ressources supplémentaires à cette tâche en 2007, par réorganisation du secteur, afin de résorber ce retard.

Secteur recouvrements et assistance judiciaire

Ce secteur est confronté à une importante masse de travail due à l'augmentation des affaires. Là encore, une réorganisation est envisagée pour 2007, notamment avec l'aide de l'UCA. En 2006, les processus de travail du Bureau AJ et du recouvrement de l'assistance judiciaire ont été formalisés sous forme de directives internes, celui du recouvrement des notes de frais pénaux ayant fait l'objet d'une analyse conjointe avec le Secrétariat de l'Ordre judiciaire et le Service d'analyse et de gestion financières, ce qui a mené à redéfinir les règles d'amortissement comptable de ces créances.

Affaires notariales et demandes de grâces

La mise en oeuvre de la nouvelle loi sur le notariat nécessite un peu plus de travail qu'auparavant, notamment pour l'organisation des examens et l'approbation des entrées en stage. Sur le plan disciplinaire, la Chambre des notaires a dû traiter d'un cas assez important, qui a donné lieu à la suspension du notaire incriminé. Une telle mesure n'avait, de mémoire du service, jamais encore été prise à l'encontre d'un notaire, du moins ces vingt dernières années.

L'activité de la commission des grâces du Grand Conseil a également été relativement intense durant l'année 2006. 26 demandes ont en effet été déposées, ce qui représente un montant pratiquement identique à 2005, mais une augmentation de presque 30 % par rapport à 2004.

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service juridique et législatif (S JL)

Projets particuliers

RSV Phase II

Suite à la décision du Conseil d'Etat d'abandonner la version papier du Recueil systématique vaudois (RSV), un projet a été mené conjointement avec la DSI afin de permettre la consultation en ligne de l'ensemble des textes adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, et non plus uniquement de ceux publiés au RSV. Ce projet est en voie d'aboutissement, le nouveau site internet devant être mis en production tout prochainement.

Service de la population (SPOP)

Groupes de prestations

306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil.

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossier d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil.
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillances.
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- L'ensemble de la population, les communes, les tribunaux, les Justices de paix, les notaires, l'administration en général.
- Office de l'Etat civil et officiers de l'Etat civil.

Service de la population (SPOP)

Groupes de prestations

306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseiller les communes et renseigner les usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparer le préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des étrangers.
- Préparer le préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis C domiciliés ou résidents sur le canton de Vaud.
- Communes / Municipalités.
- Office fédéral des migrations (ODM).

Service de la population (SPOP)

Groupes de prestations

306.4 Asile

306.4 Asile

Traitement des dossiers relevant de l'asile - auditions, gestion du séjour, exécution des décisions de renvoi, aide au retour et interface avec la FAREAS - en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Descriptif

- Gestion du séjour des requérants d'asile et admis provisoires.
- Auditions des requérants d'asile, établissement du procès-verbal.
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour.
- Organisation du renvoi ; exécution des décisions fédérales de renvoi.
- Elaboration de la convention de subventionnement de la FAREAS, négociation du budget de la FAREAS, et mission de contrôle de la fondation.
- Coopération avec les autres partenaires du Service.
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Office fédéral des migrations (ODM), DSAS, Polcant, SPEN, OTG.
- FAREAS.
- Oeuvres d'entraide.
- Employeurs.
- Tribunal administratif fédéral.
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers

Service de la population (SPOP)

Groupes de prestations

306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales et cantonales en la matière.

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers ou de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance et instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants assurer leur surveillance.
- Intégration des étrangers et prévention du racisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère et suisse.
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Service cantonal de l'emploi.
- POLCANT, SPEN, SPJ, OTG.
- Juge de paix.
- Maison de détention administrative.
- Caisse de compensation AVS-AI, Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale de l'intégration.
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).

- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau Lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraides et associations.
- Service des recours de département fédéral de justice et police.
- Commissions communales “ suisses/étrangers.

Service de la population (SPOP)

Groupes de prestations

306.6 Identité

306.6 Identité

Traitement des demandes et des renouvellements de documents de documents d'identité(passeport ordinaire 03, passeport biométrique 06, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisse.

Descriptif

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de carte d'identité.
- Prolongation des anciens passeports.
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
- Traitement des demandes de passeport biométrique pour les citoyens suisse domiciliés dans les cantons romands.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses du canton de Vaud et de Romandie.
- Communes / Préfectures.
- Police cantonale.
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

Service de la population (SPOP)

Groupes de prestations

306.7 Administration

306.7 Administration

- Gestion et administration du service.
- Problématiques juridiques.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Communes.

Service de la population (SPOP)

Événements marquants, évolutions significatives

Etat civil

Après une année 2005 placée sous le signe de la consolidation suite à l'introduction du registre informatisé (INFOSTAR), l'année 2006 a été marquée par une nouvelle réorganisation majeure. En effet, la démarche de professionnalisation de l'état civil amorcée depuis 2003 s'est poursuivie par le regroupement des 15 offices en quatre nouveaux offices (Lausanne-Ouest-Centre-Nord-Est). De plus, un bureau spécialisé à vocation administrative a été créé à Lausanne pour le moment et sera transféré à Moudon dès l'automne 2008.

Une dispersion des moyens et des difficultés de gestion au quotidien, que l'existence de trop petits offices n'atteignant pas la « taille critique » entraînait, ont été les principaux facteurs qui ont motivé cette nouvelle réforme. Cette réforme s'explique également par les gains de productivité enregistrés grâce à l'informatisation des activités de l'état civil. La mise en œuvre de la base de données fédérale Infostar, associée à des simplifications de procédures, a en effet permis d'améliorer l'efficacité des offices. Elle a simultanément révélé que les offices existants ne disposaient désormais plus d'un volume d'activité suffisant.

Les quatre nouveaux offices se sont installés dans des locaux qui abritaient déjà des offices d'état civil. La proximité n'est fondamentalement pas remise en cause, dans la mesure où un citoyen ne se rend en moyenne que deux fois dans sa vie à l'état civil. En outre, la commande d'actes d'état civil et leur paiement en ligne sont maintenant possibles par internet (à partir du site cantonal www.vd.ch), démarche qui rencontre un grand succès. Quant aux salles de mariage, elles restent nombreuses et bien réparties sur le territoire. Seules huit salles, qui n'étaient pratiquement jamais utilisées, ont été supprimées; les 33 autres continuent à accueillir les cérémonies.

Les tâches administratives, notamment la délivrance des actes de l'état civil et la desserte d'un central téléphonique, ont été concentrées dans un office spécialisé, organisation novative en Suisse par rapport aux offices de l'état civil des autres cantons.

A relever que début 2007, le monde de l'Etat civil a connu une évolution importante avec l'introduction de la Loi sur le partenariat enregistré.

Documents d'identité

Depuis août 2006, la commande des documents d'identité pour les habitants de

Lausanne s'effectue au chemin de Mornex 3 bis. En effet, le secteur des documents d'identité a déménagé dans des locaux définitifs, après une période de plusieurs années à la place du Château. Les habitants de Lausanne se rendent dorénavant au chemin de Mornex pour commander passeports (ordinaires et provisoires) et cartes d'identité, ou pour signaler la perte de tels documents auprès du secteur documents d'identité du Service de la population.

Afin de limiter les déplacements des Lausannois dans la perspective de l'introduction du futur passeport biométrique, le Canton avait repris, le 1^{er} juin 2006, la tâche de délivrer les documents d'identité suisses, jusqu'ici assurée par la commune. Le secteur documents d'identité s'était installé provisoirement dans le bâtiment de la Préfecture, sur la place du Château, en attendant que les locaux définitifs soient prêts.

Les nouveaux locaux, à proximité de la gare de Lausanne, offrent un espace plus vaste que les locaux de la place du Château et sont adaptés pour la délivrance des prestations, en particulier la saisie des données pour les passeports biométriques.

En ce qui concerne précisément les passeports biométriques, le canton de Vaud a été désigné par la Confédération pour accueillir l'unique centre de saisie et point de contrôle biométrique en suisse romande. Cette activité consiste à saisir les données biométriques et de les transmettre à Berne à travers une application informatique.

Par ailleurs, la légalisation de documents (authentification de signature sur un acte officiel) reste à la même adresse de la Pl. du Château. Cette prestation, jusqu'ici assurée par le Service de la population, a été reprise pour l'ensemble des habitants du canton par la Préfecture de Lausanne.

Asile

La loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), adoptée par le Grand Conseil le 7 mars 2006 est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006. Certaines dispositions de cette loi qui faisaient l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2006. La Cour a annulé un article (concernant l'obligation de l'employeur de verser une partie du salaire directement à la FAREAS).

Avec cette loi, le canton dispose désormais d'une base légale cantonale régissant ses relations avec la FAREAS, définissant les missions et compétences de celle-ci, et fournissant le cadre légal nécessaire à l'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.

Le 24 septembre 2006, le peuple et les cantons ont accepté la révision partielle de la loi sur l'asile (LAsi). Une partie des nouvelles dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2007, alors que les autres entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2008; ces dernières conduiront notamment à une réduction importante des subventions fédérales à partir de 2008 et surtout 2009.

Courant janvier 2006, le Grand Conseil a adopté le projet de décret faisant suite au renvoi de la motion du député Melly au sujet des requérants d'asile déboutés dont la situation dans notre pays n'avait pas été régularisée dans le cadre de la circulaire dite 'Metzler'. dsf

Police des étrangers

Le protocole de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur le 1er avril 2006. Il s'applique aux 10 nouveaux Etats membres de la Communauté Européenne. Ainsi, un contingent spécifique pour l'octroi des autorisations de séjour B ou L est destiné aux ressortissants de ces nouveaux pays, à l'exception de Chypre et Malte pour une période transitoire qui s'étendra jusqu'en 2011.

Pour faciliter le traitement des demandes d'octroi d'autorisation de séjour et pour unifier les pratiques entre le canton et les communes, le SPOP a introduit, dès l'été 2006, des check-lists pour chaque but de séjour en Suisse afin d'établir la liste des pièces indispensables à la constitution du dossier. Une check-list spécifique destinée aux étudiants ressortissants des Etats-tiers et aux écoles a été créée; son accès en a été facilité par une publication sur le site Internet du SPOP.

Intégration et prévention du racisme

Il est important de noter que l'année 2006 a été marquée en particulier par l'adoption de la Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme le 23 janvier 2007 par le Grand Conseil. Il faut aussi signaler les activités de coordinateur en matière d'intégration : développement de projets en collaboration avec les acteurs de l'intégration, soutien des travaux de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI), relation avec la Commission fédérale des étrangers (CFE).

Police des étrangers et asile

L'introduction de l'application fédérale SYMIC (fusion des applications RCE et AUPER), prévue courant 2006, a été reportée à l'automne 2007. Par voie de conséquence, le projet de nouvelle carte pour étrangers destinée à remplacer le livret actuel, est également reporté et sera vraisemblablement introduit au 1er trimestre 2008.

Quant aux applications cantonales recensant les données Asile et Etrangers, le projet visant à réunir les données de ces deux populations dans une seule application a été mené en 2006 et une première version mise en production au 3 janvier 2007. Différentes optimisations de cette application seront réalisées en 2007.

Par ailleurs, le projet visant à créer une interface entre les applications informatiques respectives du SPOP et de la FAREAS a dû être reporté pour des questions de ressources, et débutera en 2007.

Numérisation des registres de l'état civil

Dans le cadre de la seconde étape de la réforme territoriale, un partenariat avec la société 4Digitalbooks a été conclu afin de numériser une grande partie des registres de l'état civil. A fin décembre, environ 2'000 registres ont déjà été numérisés. Le gain en productivité est appréciable puisqu'il peut dorénavant consulter directement depuis sa place de travail, les feuillets nécessaires à la bonne exécution des tâches des officiers et collaborateurs de l'état civil. Il est essentiel que le projet puisse se poursuivre en 2007 d'autant plus que le centre administratif qui abrite physiquement ces registres d'état civil sera déplacé en automne 2008 à Moudon où les surfaces des locaux seront considérablement réduites. Un budget supplémentaire sera nécessaire pour terminer cette opération, le financement pourrait certainement provenir du solde du budget d'investissement du projet Infostar puisque grâce à la bonne gestion des dépenses tout au long du projet, une somme substantielle est encore disponible.

Numérisation des pièces justificatives de l'état civil

Depuis septembre 2006, une collaboration avec le Groupe Romand d'Accueil et d'Action Psychiatrique (GRAAP) a permis de commencer la numérisation des pièces

justificatives des registres des familles de l'état civil. Le travail consiste à ouvrir plus de 350'000 enveloppes, à retirer les différentes pièces, les dégrafer, les photocopier et les numériser à l'aide d'un scanner se trouvant au Centre Administratif de l'état civil. Le GRAAP a pour l'occasion engagé une vingtaine de collaborateurs qui sont sous la responsabilité d'un éducateur spécialisé. Cette activité se poursuivra tout au long de l'année 2007 et devrait se terminer en 2008. La mise en place de cette nouvelle structure a pris passablement de temps et aura une influence sur l'échéance fixée (août 2008). En effet, il est fort probable que cette opération ne puisse pas être menée à terme pour le déménagement du Centre Administratif à Moudon, dès lors une extension du contrat avec le GRAAP devra inévitablement être conclue. A noter que l'ensemble des pièces justificatives occupe une surface physique de plus de 150 m² et qu'un des objectifs du projet devrait permettre une économie dans la location de surface immobilière en déversant ces archives aux Archives Cantonales.

Migration

Pour plus d'information sur tous les aspects relatifs à la gestion de la population étrangère - statistiques, bases légales, démarches et formulaires dans les domaines de la police des étrangers, de l'asile, de l'intégration et de la naturalisation -, prière de se référer:

soit au site du SPOP: <http://www.vd.ch/spop>.

soit au site de l'Office fédéral des migrations: <http://www.bfm.admin.ch/index.php?L=1>.

Documents d'identité

Pour des informations pratiques concernant l'obtention de documents d'identité, prière de se référer :

soit au site du SPOP : <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/papiers-attestations/passeports-et-cartes-didentite/anciens-passeports/>.

soit au site de l'Office fédéral de la police: http://www.schweizerpass.ch/index_f.html.

Etat civil

Des informations pratiques détaillées concernant tant les démarches à effectuer que les entités administratives concernées sont disponibles sur le site du SPOP : <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etat-civil/>.

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Groupes de prestations

307.0 Administration

307.0 Administration

Gestion et administration.

Descriptif

- Support administratif.
- Support comptable et RH.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du service.

Secrétariat général du DIRE

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Groupes de prestations

307.1 Communication, appui et prospective

307.1 Appui et stratégie

Communication, appui et prospective (CAP) (=Cellule de recherche et développement).

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser l'opinion publique à la qualité et à la cohérence du territoire.
- Appui à la direction du service.
- Conduire des projets territoriaux (agglomérations).
- Répondre aux consultations fédérales.
- Mener les modifications légales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

307.2 Aménagement des régions et des communes

Aménagement des régions et des communes (ARC, arrondissement de planification).

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.

307.3 Aménagement cantonal et observatoire

Aménagement cantonal et observatoire (ACO).

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn).
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, bibliothèque, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

307.4 Gestion des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SAF, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

307.5 Hors zone à bâtir

Arrondissement rural (ARU).

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant le TA et TF.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA, SAF).

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Événements marquants, évolutions significatives

Direction du service

La direction du SAT travaille activement à la conception du futur Service du développement territorial, qui réunira le SAT et le SAF en une seule entité dès juillet 2007. Monsieur Daniel Berner, chef de service ad interim, a été nommé définitivement en qualité de chef du nouveau service.

Aménagement cantonal et observatoire du territoire (ACO)

La section ACO a subi une réduction des ressources qui se fait notamment sentir au niveau du Plan directeur cantonal. Toutefois, ce dossier a été finalisé jusqu'à l'adoption par le Conseil d'Etat. Plusieurs thématiques importantes, comme par exemple les installations à forte fréquentation et les résidences secondaires, sont retardées dans leur élaboration.

Groupe opérationnel des pôles (GOP)

Dans le cadre de l'utilisation du crédit des pôles, 12 soutiens financiers ont été proposés par le GOP en 2006, pour un montant total de Fr. 784'347.-

Le 2ème rapport d'évaluation sur la politique des pôles de développement (PPDE) a été adopté par le Conseil d'Etat le 15 mars 2006 et approuvé par le Grand Conseil.

Aménagement des régions et des communes (ARC)

Pour faire face à la suppression d'un poste, la section ARC a été réorganisée. Cela s'est traduit par quelques insatisfactions et par des retards. On constate un accroissement des demandes pour la révision des plans généraux d'affectation (PGA), consécutif au vieillissement de cet instrument, qui a été réalisé, pour beaucoup de communes, lors de l'entrée en vigueur de la LATC en 1985. Il s'agit d'une tâche importante et complexe, les communes attendant un suivi important de la part des collaborateurs du SAT. Si le nombre de dossiers traités est inférieur à 2005, qui était une année exceptionnelle, leur complexité est toujours plus grande (diversité des contraintes et des acteurs, pressions diverses). Les centres régionaux, au sens du Plan directeur cantonal, doivent faire face à des problèmes d'aménagement souvent aigus qui nécessitent l'appui coordonné de plusieurs sections du SAT et d'autres services. Cette réalité n'étant pas formellement traduite dans la législation, les communes acceptent difficilement les demandes des services lors de la présentation de projets s'étendant à un territoire de grande surface.

Arrondissement rural

A la suite des mesures DEFI, un juriste a été engagé à mi-temps pour le traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir. De nombreuses heures supplémentaires ont été commandées aux collaborateurs afin de combler le retard dans le traitement des dossiers. Ce but a été partiellement atteint.

Appui et stratégie

La section travaille essentiellement sur les projets d'agglomérations (voir Projets particuliers).

Concernant les aspects juridiques, le SAT a suivi les travaux de la commission parlementaire du Grand Conseil relatifs à la modification de la LATC adoptée par le Département le 5 novembre 2006 et entrée en vigueur le 1er janvier 2007. Il a également suivi les travaux de modification de la loi sur l'énergie adoptée par le Grand Conseil le 23 mai 2006 et entrée en vigueur le 1er septembre 2006. Il faut signaler aussi les réponses aux interpellations, postulats et motions (6 au total), ainsi que les réponses aux consultations fédérales et cantonales (13 au total).

Aménagement cantonal et observatoire du territoire

- Bilan de la consultation publique et adaptation du projet de Plan directeur cantonal (PDCn)
- Adoption du projet par le CE (28.06.06)
- Traitement du projet par la commission du Grand Conseil (15 séances)
- Mise en place d'une " Geostation " PDCn (cartographie)
- Réflexions sur une politique cantonale des surfaces d'assolement (SDA)
- Renforcement des liens avec les cantons voisins et la Confédération, notamment en préparant les Plans directeurs cantonaux de 3e génération
- Soutien au Plan directeur régional intercantonal de la Broye au titre d'étude-test
- Rattrapage du retard dans la mise à jour des données de base (aperçu de l'état d'équipement, zones d'affectations)
- Élaboration du système d'indicateurs du Plan directeur cantonal

Groupe opérationnel des pôles

- Fin de l'élaboration et validation politique des Lignes directrices pour la révision du Plan directeur régional du district de **Nyon**
- Fin de l'élaboration et validation politique du schéma directeur pour le périmètre de l'agglomération nyonnaise (**SDAN**) et organisation des premiers chantiers de mise en oeuvre
- Fin de l'élaboration et validation politique du schéma directeur pour le périmètre de **Gland-Vich** et organisation des premiers chantiers de mise en oeuvre
- Mandats d'étude parallèles (MEP) pour la valorisation de la **Terre Sainte** et le secteur de la gare de **Coppet** et lancement du mandat pour le schéma directeur de Terre Sainte et du mandat pour le PDL-PPA du secteur de la gare
- Etudes test et lancement mandat Plan directeur localisé (PDL) pour le secteur **Arc-en-Ciel** dans le cadre du schéma directeur de l'ouest lausannois (**SDOL**)
- Etudes test et attribution mandat Plan directeur localité (PDL) pour le secteur de **Malley** dans le cadre du SDOL
- Préparation et lancement de la MEP pour la valorisation du secteur de la gare au lac à **Yverdon**
- Préparation et lancement de la MEP pour la valorisation du secteur de la gare de **Palézieux**
- Préparation et lancement de l'étude pour une conception directrice du développement du secteur de la gare de **Villeneuve**
- Lancement de l'étude intercommunale pour l'identification des secteurs de

logement en synergie avec le pôle d'activités d'**Aclens**

- Document-cadre et programme pour le concours European 2007 en vue de la valorisation du site de **Moudon**
- Document-cadre en vue d'une étude sur la valorisation du secteur de la gare de la ville de **Rolle**
- Document-cadre en vue d'une étude sur la valorisation du potentiel de la ville de Payerne

Aménagement des régions et des communes

2006 marque l'entrée en vigueur du règlement du 21 décembre 2005 sur la perception des émoluments administratifs pour les examens préalables (206) et les adoptions (116) des plans d'affectation.

Hors zone à bâtir

- L'unité de conseil et d'appui a procédé à un diagnostic flash de la section, et a conclu au fait que le fonctionnement interne est bon et que des mesures efficaces ont été mises en oeuvre pour rattraper les retards.
- Les émoluments perçus pour les autorisations spéciales hors zone à bâtir ont été revus à la hausse pour réduire la charge assumée par l'Etat pour l'examen des dossiers de construction.

Appui et stratégie

- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM): rapport final et fin de la concertation avec les partenaires concernés
- Schéma directeur de la région morgienne (SDRM): élaboration du rapport et concertation avec les partenaires signataires
- Schéma directeur du nord lausannois (SDNL): validation du rapport final et consultation publique prévue début 2007
- Agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG): élaboration du projet en cours, fin prévue en décembre 2007
- Agglomération yverdonnoise (YGLO): participation du Canton aux études préalables menées par la région et le COPIL. Décision de projet en janvier 2007, puis objectif de fin de projet en décembre 2007.

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Sources d'informations complémentaires

Le site Internet du Service de l'aménagement du territoire a été entièrement refondu dans le cadre de la migration du site de l'Etat de Vaud vers Typo3. Il est actuellement hébergé dans le portail territorial et est conçu comme un instrument de cyberadministration et comme une base de documents de références pour les spécialistes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

www.vd.ch puis: territoire

Événements marquants, évolutions significatives

Pour la première fois depuis l'an 2000, le nombre total de dossiers enregistrés au Ministère public a baissé. L'optimisme spontané qui pourrait amener certains, sur la base de ce seul constat, à croire à une diminution de la délinquance, doit être rapidement tempéré : les condamnations prononcées par les juges d'instruction sont en nombre stable, les renvois en tribunal en augmentation et, surtout, les interventions du Ministère public en audience toujours plus nombreuses. Un chiffre est à cet égard révélateur de la plus inquiétante des tendances : de 47 en 2005, les affaires comportant des infractions contre la vie ou l'intégrité corporelle qui ont vu le Parquet représenté aux débats sont passées à 89 en 2006.

L'année écoulée aura aussi été celle des préparatifs à l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du Code pénal, avec sa cohorte de nouveautés diversement accueillies : abolition ou presque des courtes peines de détention, ancrage dans la loi du travail d'intérêt général, sursis, le cas échéant partiel, pour des peines plus longues que par le passé sont restés relativement inaperçus du public; en revanche, l'introduction de la déjà fameuse peine pécuniaire, exprimée en jours-amende, a été largement médiatisée; ceux-ci sont ressentis comme une nouvelle manifestation de l'Etat de s'en prendre au portemonnaie des citoyens, alors que le but en réalité recherché est d'éviter les risques de "désocialisation" liés à la détention.

Quelles perspectives ?

2007 verra le Ministère public, comme les autres acteurs de la chaîne pénale, pratiquer ce nouveau droit pénal. A cet égard, le Parquet entend, dans le respect de l'indépendance des juges et dans les limites de ses compétences et moyens, veiller à une application des nouvelles normes qui soit harmonisée avec celle des autres cantons, particulièrement en ce qui concerne les sanctions infligées aux auteurs d'infractions dites "de masse" : conducteurs ivres d'alcool ou de vitesse, pour ne parler que de ceux qui défraient le plus la chronique – mais l'on peut aussi penser aux dealers des rues, aux patrons employant des étrangers sans permis, etc. - sont des délinquants qui, qu'ils opèrent à Schaffouse ou à Lausanne, mettent en danger les mêmes biens protégés. Les caractéristiques qui leur sont communes sont suffisantes pour que l'on s'efforce de les sanctionner d'une manière similaire, en s'abstenant de disparités que même le principe de l'individualisation de la sanction ne peut justifier.

Le nouveau droit de fond est à peine entré en vigueur qu'il faut se préparer à un bouleversement plus important encore : l'unification de la procédure pénale en

Suisse, prévue pour 2010. Concerné au premier chef par une révision qui devrait entraîner la fusion des autorités d'instruction et d'accusation, le Ministère public est, depuis octobre 2006, intensément impliqué dans les groupes de travail constitués à l'enseigne de Codex 2010.

Les réformes passées, bien que chronophages et dévoreuses de forces de travail, n'ont pas empêché le Parquet d'exercer ses tâches fondamentales qui sont de veiller à l'application de la loi et d'exercer l'action pénale publique. Il doit en aller de même pour les changements en cours et ceux à venir. Dans cette perspective, le Procureur général est heureux de pouvoir opposer à l'inventivité et la persévérance destructrices de délinquants dénués de scrupules l'énergie et la rigueur sans défaut d'une équipe remarquable.

Interventions du Ministère public aux débats des tribunaux :

Type de causes	2006	2005	2004	2003
Circulation routière (sans blessures ou décès)	1	4	3	3
Moeurs	26	27	34	39
Stupéfiants	17	21	16	25
Délits contre le patrimoine	15	18	17	13
Délits c/la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	89	47	42	48
Affaires financières	10	12	10	18
Affaires pénales diverses	3	4	3	4
Affaires civiles	3	3	2	1
Total	164	136	127	151

Affaires pénales et civiles enregistrées :

	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Ordonnances de non-lieu	6'378	6'887	6'305	5'684	5'511	5'113
Ordonnances de condamnation	5'945	6'317	6'190	5'418	4'983	5'222
Renvois au tribunal de police ou correctionnel	2'401	2'381	2'219	2'089	2'086	1'969
Renvois au tribunal criminel	7	4	10	9	11	9
Jugements du Tribunal des mineurs	1'660	2'185	2'063	1'755	1'676	1'695
Prononcés préfectoraux	379	372	356	323	328	305
Causes civiles	760	942	564	421	444	383
Total	17'530	19'088	17'707	15'699	15'039	14'696